

## Proposition de résolution présentée par le Groupe des démocrates européens au Parlement européen (1980)

**Légende:** En 1980, le Groupe des démocrates européens au Parlement européen présente une proposition de résolution sur l'importance d'un renforcement de la coopération politique européenne.

**Source:** Parlement européen - Documents de séance 1981-1982. 30.06.1981, n° Document 1-335/81. [s.l.].

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/proposition\\_de\\_resolution\\_presentee\\_par\\_le\\_groupe\\_des\\_democrates\\_europeens\\_au\\_parlement\\_europeen\\_1980-fr-56d5ea4c-8707-45b4-8702-14b1e8d21c1a.html](http://www.cvce.eu/obj/proposition_de_resolution_presentee_par_le_groupe_des_democrates_europeens_au_parlement_europeen_1980-fr-56d5ea4c-8707-45b4-8702-14b1e8d21c1a.html)

**Date de dernière mise à jour:** 21/10/2012

## **Proposition de résolution présentée par MM. SCOTT-HOPKINS, WARNER et FERGUSSON au nom du Groupe des démocrates européens conformément à l'article 25 du Règlement sur les mesures visant à renforcer la paix et la sécurité**

### Le Parlement européen,

- conscient des événements graves et nombreux qui ont récemment assombri la situation internationale et qui compromettent le bien-être et la sécurité de la Communauté,

- vivement préoccupé par les récents agissements de certains Etats, qui n'hésitent pas à commettre des agressions et à bafouer le droit,

- estimant que l'autorité et l'influence de la Communauté devraient être à la mesure de l'importance de sa population et de ses grandes capacités de production,

1. rappelle la déclaration faite en juillet dernier par le Président en exercice du Conseil, à savoir que "la nouvelle présidence fera tout ce qui est en son pouvoir pour que la Communauté agisse et soit reconnue comme agissant en tant que Communauté";

2. se félicite de la déclaration faite par le Président Giscard d'Estaing le 17 octobre 1980 à Pékin, mettant l'accent sur "l'importance d'une Europe indépendante, forte et unie";

3. se félicite des propositions formulées par le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni à Hambourg le 17 novembre, visant à renforcer le mécanisme de la coopération politique au sein de la Communauté;

4. fait siennes les propositions tendant à :

a) la constitution à Bruxelles d'un secrétariat central pour la politique étrangère chargé de faciliter la coopération politique,

b) l'activation des instruments disponibles dans la Communauté pour intervenir plus rapidement en cas de crise;

5. invite le Conseil et les ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique à étudier avec une plus grande attention les effets sur la sécurité de la Communauté de certains types d'activités commerciales menées avec des pays agresseurs et à examiner par quels moyens il serait possible d'amener l'Union soviétique à consacrer ses ressources non plus à des fins militaires, mais à la satisfaction des besoins pacifiques de sa population et au développement du tiers monde;

6. demande instamment au Conseil et aux ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique de renforcer leurs liens avec les pays du tiers monde, qui sont si souvent les victimes d'actes d'agression et d'ingérence dans leurs affaires intérieures, en faisant progresser qualitativement et quantitativement la coopération avec les pays en voie de développement et l'aide qui leur est accordée;

7. attire de nouveau l'attention des ministres des Affaires étrangères sur l'urgente nécessité de sauvegarder les lignes de communication et les ressources du monde libre, nécessité sur laquelle la résolution présentée par M. d'Ormesson et d'autres signataires (doc. 1-119/80) a déjà attiré l'attention.